



# INTRODUCTION

## PLURALITÉ DES FORMES ET DES MODÈLES MATRIMONIAUX EN AFRIQUE UN ÉTAT DES LIEUX

PHILIPPE ANTOINE ET RICHARD MARCOUX

LA NÉCESSITÉ DE PRODUIRE SUR L'AFRIQUE DES données utiles sur les tendances en matière de fécondité et de mortalité et sur la répartition spatiale de la population semble avoir relégué au second plan les recherches concernant la nuptialité. Pourtant, une attention particulière à l'étude des changements matrimoniaux permet de mieux appréhender les mutations que connaissent les sociétés de ce vaste continent. L'étude de la nuptialité s'avère évidemment délicate, car la définition du mariage renvoie simultanément à des conceptions d'ordres juridique, religieux et culturel (Antoine, 2002). En Afrique comme ailleurs, plusieurs sociétés reconnaissent



différentes formes d'union, de l'union dite libre, c'est-à-dire sans cérémonie, à des formes de mariage largement codifiées, que ce soit les mariages dits coutumiers, religieux ou civils. Comme en Occident, où la pratique de l'union libre comme mode de formation des couples et des familles tend à prendre le pas sur le mariage formalisé, le mariage-institution laisse place dans de nombreuses sociétés africaines à de nouveaux arrangements matrimoniaux.

Dans certaines sociétés, le mariage religieux l'emporte encore sur le mariage civil (Antoine, 2008 ; Boye *et al.*, 1991), dans d'autres, c'est le mariage coutumier qui prédomine (Adjamagbo *et al.*, 2014). Si les systèmes matrimoniaux en Afrique diffèrent d'une société à l'autre, un certain nombre de traits communs se retrouvent dans ces sociétés lignagères : l'union concerne davantage les groupes de filiation que les individus, surtout en milieu rural. L'asymétrie provoquée par la « perte d'une femme » pour la famille de la future épouse nécessite en contrepartie ce qu'on nomme la « compensation matrimoniale ». Le mariage apparaît donc comme une « affaire de famille » (Hertrich, 1996 ; Marcoux, Guèye et Konaté, 1995). Néanmoins, on voit apparaître des transformations subtiles par réajustements successifs à travers le temps, avec une évolution récente plus vive, marquée surtout par le recul de la formalisation des unions et le désengagement – ou du moins une distanciation – des responsables familiaux envers la prospection matrimoniale (Hertrich, 2007). Cela étant, même si les systèmes évoluent, les processus matrimoniaux codifiés sont dans l'ensemble respectés, tant en milieu rural que dans des villes, où il reste difficile de se marier sans l'assentiment des parents ou de leurs représentants. Le mariage laisse encore peu de place à l'expression des sentiments, qui peuvent même être considérés comme un frein aux tractations familiales.

L'union de deux personnes semble toutefois de plus en plus précédée par une série d'événements strictement individuels (la rencontre, la fréquentation plus ou moins régulière, le début d'une relation sentimentale et sexuelle, etc.), eux-mêmes suivis d'événements concernant un cercle plus large, celui de la famille et de l'entourage (accord entre familles, organisation des fiançailles par celles-ci, versement d'une compensation matrimoniale, etc.). L'union pourra alors être sanctionnée par différentes cérémonies où interviennent les membres de cet entourage. Chez les Bambaras du Mali par exemple, on peut compter jusqu'à trois types de cérémonie pouvant officialiser un même mariage : la cérémonie dite traditionnelle (*kogno*), qui scelle socialement l'accord entre les familles concernant le mariage et qui est entourée habituellement de différentes activités festives, la cérémonie religieuse musulmane, qui rend compte des engagements moraux et spirituels associés à l'union et qui est habituellement plus sobre ou moins ostentatoire que le *kogno*, étant officiée par un imam et souvent sans la présence des futurs époux, et enfin la cérémonie dite civile, qui se fait, elle, devant

un représentant officiel et répond en quelque sorte aux exigences de l'État moderne malien (droits des époux, allocations familiales, etc.). Dans des contextes économiques difficiles, et étant donné les coûts différents associés à ces trois types de cérémonie, on a pu observer à Bamako deux stratégies : soit un étalement dans le temps des différentes célébrations, soit une inversion de la séquence de ces célébrations, la cérémonie religieuse devenant la première à sanctionner l'union (Marcoux *et al.*, 1995).

En somme, la diversité de ces événements, leur chronologie, la variabilité de leur importance et les aléas de leur apparition sont autant d'éléments qui expriment la complexité du processus aboutissant à une situation matrimoniale donnée. La variété des situations et des contextes rend par ailleurs d'autant plus complexes les tentatives de comparaisons internationales. Dans la plupart des enquêtes, on s'en remet simplement à la perception qu'a l'individu de sa situation matrimoniale. Cette perception individuelle est fondée sur un vécu personnel, mais cette appréhension est plus ou moins libre, selon le poids des normes et des conventions sociales. Dans certains pays, il n'y aura aucune difficulté à se déclarer en union libre, alors que cette situation sera totalement occultée dans d'autres pays. Là où un phénomène est particulièrement minoritaire, il risque d'être considéré comme déviant, et ainsi ne pas être mentionné par les enquêtés vivant cette situation marginale, ce qui minimise statistiquement encore plus le phénomène. Faute de données précises, c'est donc l'approche transversale qui prédomine dans l'étude de la nuptialité.

La plupart des enquêtes classiques s'en tiennent à enregistrer différents états matrimoniaux : célibat, mariage, divorce/séparation et veuvage. Cette succession peut laisser penser à un continuum, alors que la vie matrimoniale s'avère souvent complexe, surtout si l'individu connaît plusieurs unions au cours de sa vie. En effet, mariage, divorce et veuvage sont autant d'états réversibles. Ces dernières années, la plupart des enquêtes et des recensements ont par ailleurs tenté de relever les unions consensuelles ou les unions libres, ce qui représente assurément une amélioration importante de nos outils de collecte sur les arrangements matrimoniaux en Afrique.

S'appuyant sur les données des Enquêtes démographie et santé (EDS/DHS), les tableaux qui suivent rassemblent différents indicateurs pour huit pays africains qui nous ont semblé représentatifs, géographiquement et socialement, de la variété des pays d'Afrique et qui, pour la plupart, font l'objet d'une attention particulière dans les différents chapitres de cet ouvrage. Le tableau I.1 présente la répartition (en pourcentage) des femmes de 20 à 24 ans selon leur état matrimonial lors des différentes EDS réalisées dans chacun de ces huit pays.

**TABLEAU I.1.****État matrimonial des femmes de 20 à 24 ans**

PAYS	ENQUÊTE	Célibataire (%)	Mariée (%)	Union consensuelle (%)	Veuve (%)	Divorcée (%)	Séparée (%)	Jamais mariée* (%)
Bénin	EDS 2012	35,5	46,2	15,2	0,2	0,3	2,7	50,7
	EDS 2006	28,1	61,2	8,5	0,3	0,4	1,5	36,6
	EDS 1996	20,5	67,7	9,4	0,5	0,4	1,5	29,9
Burkina Faso	EDS 2010	17,1	74,8	6,3	0,2	0,2	1,3	23,4
	EDS 2003	16,1	70,1	11,7	0,4	0,4	1,3	27,8
	EDS 1993	6,4	91,0	—	0,8	0,9	0,9	6,4
Cameroun	EDS 2011	32,4	40,8	21,0	0,3	1,3	4,0	53,4
	EDS 2004	23,4	46,3	23,1	0,3	1,2	5,7	46,5
	EDS 1991	18,6	58,3	18,5	0,3	1,4	3,1	37,1
Kenya	EDS 2008-2009	37,9	51,5	4,3	1,0	0,9	4,2	42,2
	EDS 2003	36,2	49,4	7,6	1,1	1,0	4,7	44,8
	EDS 1993	35,5	54,1	3,1	0,7	2,2	4,4	38,7
Madagascar	EDS 2008-2009	16,0	58,9	14,1	0,2	1,1	9,6	30,1
	EDS 2003-2004	26,3	47,3	15,6	0,1	1,2	9,5	41,9
	EDS 1992	31,7	45,7	10,8	0,4	10,5	0,9	42,5
Mali	EDS 2006	7,0	80,6	9,1	0,6	0,9	1,8	16,1
	EDS 2001	12,0	82,6	2,4	0,5	0,7	1,9	14,4
	EDS 1995-1996	12,4	83,4	2,0	0,7	0,6	0,8	14,4
Maroc	EDS 2003	61,7	36,4	—	0,0	1,8	0,1	61,7
	EDS 1992	56,0	40,2	—	0,2	3,6	—	56,0
	EDS 1987	55,3	41,1	—	0,7	3,0	—	55,3
Sénégal	EDS 2010-2011	37,8	59,0	1,0	0,2	1,6	0,3	38,8
	EDS 2005	32,0	60,5	4,0	0,1	1,7	1,7	36,0
	EDS 1992-1993	32,1	63,4	0,2	0,8	3,4	0,1	33,3

\* Les pourcentages de la colonne « jamais mariée » sont la somme des pourcentages des colonnes « célibataire » et « union consensuelle ».

Source : ICF international (2012). Measure DHS STATcompiler [en ligne]. <<http://www.statcompiler.com>>.

Dans tous les pays, à l'exception notable de Madagascar (où la part des femmes mariées progresse), on observe une tendance à la hausse dans la proportion de femmes de 20 à 24 ans célibataires ou en union consensuelle (jamais mariées). Le Mali se distingue, avec le maintien d'une forte proportion de femmes mariées à 20-24 ans, suggérant ainsi un âge moyen au mariage relativement bas, ce que l'on constatera plus loin. Le Burkina Faso et surtout le Bénin ont connu pour leur part les plus fortes hausses de proportions de femmes n'ayant jamais connu de mariage, l'un par l'accroissement des célibataires, l'autre par l'augmentation des unions consensuelles. Au Kenya, et dans une moindre mesure au Sénégal, où les proportions de célibataires étaient déjà relativement élevées au début des années 1990, on assiste à une légère croissance du célibat, mais à une relative diminution des unions consensuelles. Au Cameroun, la proportion des « jamais mariées » dépasse les 50 % en 2011. Cette forte augmentation en l'espace de 20 ans a été encore plus rapide au Bénin. Enfin, avec près des deux tiers de femmes célibataires à 20-24 ans, le Maroc présente un schéma nettement différent des pays d'Afrique subsaharienne.

La proportion d'unions consensuelles chez les jeunes femmes de 20 à 24 ans varie suivant les pays, rendant compte ainsi du degré d'acceptabilité sociale de cet arrangement matrimonial. Elles sont particulièrement négligeables au Sénégal (1 % en 2010) et particulièrement élevées au Cameroun, au Bénin et à Madagascar. Quant à l'état de divorcée/séparée, il est particulièrement rare à cet âge, sauf au Kenya (5,1 % en 2008) et surtout à Madagascar, où il dépasse les 10 %.

La proportion de femmes qui restent divorcées/séparées demeure très faible dans la plupart des pays, le divorce étant statistiquement masqué du fait d'un remariage rapide après la rupture, notamment dans les pays où la polygamie est importante. Dans tous les pays étudiés, le célibat définitif n'existe quasiment pas : la proportion de femmes ou d'hommes encore célibataires à 50 ans demeure très faible.

En Afrique, on sait que le mariage se caractérise par la précocité de la première union chez les femmes. Au calcul de l'âge moyen, nous avons préféré celui de l'âge médian, c'est-à-dire de l'âge où la moitié des personnes d'une cohorte est déjà mariée. Dans les huit pays retenus, cet âge progresse pour les femmes de 25 à 49 ans, mais pas avec la même ampleur partout (tableau I.2). L'âge au premier mariage recule plus nettement en milieu urbain qu'en milieu rural, à l'exception des villes malgaches où il semble stable (20,4 ans en 2008, comme en 1992). L'évolution est particulièrement nette dans les villes sénégalaises : cet âge médian est passé de 18,2 ans en 1992-1993 à 21,5 ans en 2010-2011.

**TABLEAU I.2.****Âge médian au premier mariage, femmes de 25 à 49 ans**

PAYS	ENQUÊTE	Milieu de résidence		Niveau d'instruction	
		Urbain (%)	Rural (%)	Non scolarisée (%)	Secondaire et plus (%)
Bénin	EDS 2012	21,0	18,8	18,9	23,6
	EDS 2006	19,8	18,1	18,1	23,5
	EDS 1996	19,2	18,0	18,0	23,0
Burkina Faso	EDS 2010	19,2	17,6	17,6	22,2
	EDS 2003	19,0	17,6	17,6	23,0
	EDS 1993	17,9	17,5	17,5	21,5
Cameroun	EDS 2011	20,0	17,3	15,8	21,8
	EDS 2004	18,7	16,6	15,3	20,8
	EDS 1991	17,4	16,0	15,2	20,3
Kenya	EDS 2008-2009	22,2	19,4	17,5	22,4
	EDS 2003	21,4	19,3	17,3	22,7
	EDS 1993	20,6	18,5	17,0	21,5
Madagascar	EDS 2008-2009	20,4	18,6	17,4	20,6
	EDS 2003-2004	20,2	18,8	17,2	21,3
	EDS 1992	20,4	17,8	16,6	21,7
Mali	EDS 2006	17,3	16,3	16,4	20,3
	EDS 2001	17,5	16,2	16,1	21,8
	EDS 1995-1996	17,0	15,8	15,9	20,5
Maroc	EDS 2003	22,6	19,8	19,5	—
	EDS 1992	20,9	18,8	18,7	—
	EDS 1987	19,3	17,8	17,8	24,9
Sénégal	EDS 2010-2011	21,5	17,7	17,9	—
	EDS 2005	20,1	16,9	17,1	23,9
	EDS 1992-1993	18,2	15,7	15,8	23,0

Source : ICF international (2012). Measure DHS STATcompiler [en ligne]. <<http://www.statcompiler.com>>.

C'est également au Sénégal que le différentiel urbain/rural est le plus important, le mariage étant nettement plus précoce dans les campagnes sénégalaises. Dans l'ensemble, le mariage reste également très précoce au Mali, même si un léger recul de l'âge médian au mariage est enregistré. C'est au Kenya et au Maroc que l'âge au mariage est le plus élevé, tant dans les villes que dans les campagnes. Le rôle de la scolarisation est particulièrement flagrant au Kenya : l'âge au premier mariage des femmes non scolarisées n'a guère progressé, passant de 17 ans en 1993 à 17,5 ans en 2008, alors qu'aux mêmes dates il est passé de 21,5 ans à 22,4 pour les Kenyanes ayant suivi des études secondaires ou plus. Ces différences de comportement matrimonial se retrouvent dans tous les pays, mais notons toutefois qu'au Mali et à Madagascar, le recul de l'âge au mariage des femmes plus longuement scolarisées semble stoppé et, lors des dernières enquêtes, on a même relevé un léger rajeunissement.

On note dans l'ensemble un début de transition dans les schémas de nuptialité, en particulier dans les villes et chez les femmes scolarisées. Cette évolution concerne non seulement l'âge d'entrée en union, mais aussi toute la dynamique matrimoniale, que ce soit les formes et les modalités de l'union ou les ruptures d'union. La précocité de l'entrée en union des jeunes femmes, présentée souvent comme une caractéristique majeure de la nuptialité en Afrique, semble néanmoins perdurer, surtout en milieu rural et particulièrement dans les pays du Sahel.

Le recul de l'âge au premier mariage des femmes est souvent imputé à une série de facteurs liés plus ou moins directement à l'urbanisation : scolarisation plus importante des filles et activité des femmes, en particulier dans le secteur moderne de l'économie, avec la difficulté de concilier la fréquentation scolaire ou la pratique d'une activité et la tenue d'un ménage (Kuate Defo, 2000). L'adoption de nouveaux comportements et de nouvelles conceptions des relations sentimentales avant le mariage, ainsi que de nouveaux modes de vie urbains, sont également des facteurs importants du retard de calendrier dans le premier mariage des femmes (Jordan Smith, 2010 ; Newell, 2009).

Dans certaines capitales africaines comme Dakar, la transition de la nuptialité est largement due à la scolarisation des jeunes filles (Gyimah, 2009), mais aussi aux difficultés d'installation que connaissent les nouveaux ménages, que ce soit des problèmes d'emploi ou des obstacles dans l'accès au logement (Marcoux et Tokindang, 1998). L'obtention d'un emploi rémunéré est déterminante dans la formation d'une première union (Antoine, 2006 ; Calvès, 2007). Ce recul de l'âge au mariage modifie aussi les relations de genre et l'organisation de l'unité domestique (Mensch, Singh et Casterline, 2005). Il ne faut pas négliger non plus l'existence de nouvelles règles juridiques régissant le mariage et la famille, notamment l'adoption de codes de la famille qui reconnaissent des droits nouveaux aux femmes (Ndiaye, 2007 ; Schulz, 2003 ; Soares, 2009).

Par ailleurs, le recul de l'âge au premier mariage ne se limite pas aux femmes : il touche aussi les hommes. Par exemple, au Niger, les effets combinés du libéralisme économique et de l'islam réformiste transforment les modalités et la signification du mariage : les jeunes hommes ressentent nettement la diminution des occasions lorsqu'ils tardent à se marier (Masquelier, 2005).

La forte différence d'âge entre conjoints au premier mariage, loin de s'amenuiser, tend à se maintenir. Cet écart d'âge entre conjoints est fortement corrélé à la pratique de la polygamie et au remariage des femmes (Barbieri et Hertrich, 1999). Dans les villes sahéliennes en particulier, si le mariage est plus tardif, il reste toutefois la préoccupation principale des femmes quant à leur avenir. Le mariage plus tardif des femmes va-t-il entraîner des modifications du marché matrimonial et remettre en cause des pratiques matrimoniales comme la polygamie ?

Pratiquée à différentes époques dans de nombreuses sociétés, la polygamie n'a jamais constitué la seule forme de mariage dans une société (Henrich, Boyd et Richerson, 2012). Dans plusieurs pays africains où une part importante de la population vit sous un régime matrimonial polygame, la monogamie demeure majoritaire. Même si une certaine proportion d'hommes et de femmes ne vivront jamais en union polygame au cours de leur vie, davantage de femmes sont exposées au risque de connaître ce type d'union. Dans une union polygame, à la défiance envers l'époux s'ajoute la méfiance vis-à-vis des coépouses : la dépendance et la soumission des coépouses sont renforcées par la compétition et les inégalités instituées entre elles (Madhavan, 2002). La femme ignore parfois tout de ce qui se passe entre son mari et son autre (ou ses autres) coépouse(s). La polygamie pourrait être alors définie comme une double (voire triple) monogamie : monogamie séquentielle pour chaque femme (quelques jours par semaine) et monogamies juxtaposées pour les hommes (Fainzang et Jurnet, 1988). Les inégalités au sein du ménage polygame et la tendance des femmes à s'autonomiser sur le plan économique et résidentiel conduisent à avancer l'idée que chaque couple constitue un ménage : plutôt que de ménage polygame, Gning (2011) préfère ainsi parler de polyménages.

Nous avons retenu deux indicateurs de la polygamie pour les huit pays africains étudiés ici : la proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées (tableau I.3) et la proportion d'hommes en union polygame parmi les hommes mariés (tableau I.4).



**TABLEAU I.3.****Proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées**

PAYS	ENQUÊTE	Ensemble (%)	Milieu de résidence		Niveau d'instruction		Groupe d'âge 40 à 44 ans (%)
			Urbain (%)	Rural (%)	Non scolarisée (%)	Secondaire et plus (%)	
Bénin	EDS 2012	37,1	29,2	42,6	41,1	21,7	48,0
	EDS 2006	43,6	36,5	47,7	47,2	28,7	56,3
	EDS 1996	49,6	45,4	51,9	52,7	29,6	63,6
Burkina Faso	EDS 2010	42,4	21,6	48,0	47,1	14,2	54,7
	EDS 2003	48,4	28,2	52,1	52,0	11,2	63,9
	EDS 1993	51,2	31,0	55,4	54,7	12,8	60,2
Cameroun	EDS 2011	31,1	25,7	36,0	46,9	21,5	36,9
	EDS 2004	30,7	23,2	37,9	47,0	17,6	44,3
	EDS 1991	38,6	32,0	42,7	50,0	18,7	47,9
Kenya	EDS 2008-2009	14,9	9,4	16,6	35,1	9,1	23,2
	EDS 2003	18,8	15,6	19,7	37,0	11,2	25,1
	EDS 1993	19,5	13,8	20,5	33,4	11,4	29,7
Madagascar	EDS 2008-2009	7,7	9,9	7,4	10,8	7,9	7,6
	EDS 2003-2004	3,4	3,6	3,4	6,7	1,5	3,5
	EDS 1992	6,6	8,2	6,3	7,7	6,0	5,3
Mali	EDS 2006	40,3	29,2	45,3	42,8	25,0	54,8
	EDS 2001	42,7	33,8	45,6	44,2	26,2	58,7
	EDS 1995-1996	44,3	36,0	47,2	45,6	31,6	58,5
Maroc	EDS 1987	5,5	6,1	5,1	5,5	5,6	6,1
Sénégal	EDS 2010-2011	34,7	27,9	39,5	39,7	20,6	52,0
	EDS 2005	39,8	32,6	44,6	44,0	28,5	60,5
	EDS 1992-1993	47,9	40,7	51,3	51,0	29,9	69,0

Source : Nos calculs à partir de ICF international (2012). Mesure DHS STATcompiler [en ligne]. <<http://www.statcompiler.com>>.

**TABLEAU I.4.****Proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés**

PAYS	ENQUÊTE	Ensemble (%)	Milieu de résidence		Niveau d'instruction		Groupe d'âge 40 à 44 ans (%)
			Urbain (%)	Rural (%)	Non scolarisé (%)	Secondaire et plus (%)	
Bénin	EDS 2012	22,4	15,4	27,7	26,9	14,6	34,7
	EDS 2006	33,8	26,8	38,1	41,2	21,0	50,3
	EDS 1996	32,8	28,8	34,9	37,0	26,3	44,8
Burkina Faso	EDS 2010	25,0	9,6	30,1	29,7	6,3	45,9
	EDS 2003	29,5	11,5	33,6	32,4	7,2	57,1
	EDS 1993	35,0	20,0	37,6	38,5	12,5	61,3
Cameroun	EDS 2011	15,6	11,8	19,3	34,7	10,4	31,4
	EDS 2004	13,0	8,7	17,7	28,3	7,0	29,6
	EDS 1991	25,8	22,9	27,6	38,1	13,3	46,1
Kenya	EDS 2008-2009	7,5	3,9	9,2	22,0	5,1	—
	EDS 2003	9,8	7,6	10,6	29,5	6,0	—
	EDS 1993	11,7	8,6	12,6	23,5	8,3	—
Madagascar	EDS 2008-2009	1,7	1,3	1,7	2,8	1,1	2,5
	EDS 2003-2004	0,7	0,3	0,8	1,5	0,0	0,0
Mali	EDS 2006	27,9	22,7	30,4	30,1	19,5	35,5
	EDS 2001	26,8	17,7	29,8	30,0	14,6	52,1
	EDS 1995-1996	27,3	23,2	28,8	30,0	20,0	50,2
Sénégal	EDS 2010-2011	17,2	10,1	23,6	23,2	9,8	36,4
	EDS 2005	24,4	18,5	30,0	29,5	21,4	45,8
	EDS 1992-1993	37,6	30,7	41,3	42,4	15,5	53,2

Source : Nos calculs à partir de ICF international (2012). Measure DHS STATcompiler [en ligne]. <<http://www.statcompiler.com>>.

Les résultats des EDS montrent une disparité des niveaux de polygamie et des différences d'évolution de cette forme d'union. Les rares données disponibles concernant la polygamie au Maroc révèlent que ce régime matrimonial y est peu important. À Madagascar, une proportion, quoique faible, de femmes ou d'hommes vivent en polygamie alors que ce régime matrimonial n'est pas officiellement légal. La modicité des niveaux cache toutefois d'importantes disparités régionales : dans la province de Toliana, 15 % des femmes déclarent être coépouses (Andriamaro, 2013). Au Kenya, ce mode s'érode peu à peu, mais concerne encore 16,6 % des femmes en milieu rural et 9,4 % en ville (respectivement 9,2 % et 3,9 % des hommes). Des différences importantes sont relevées en fonction du niveau de scolarisation : un tiers des femmes non scolarisées sont en union polygame (et cette proportion n'a guère évolué) contre 9,1 % chez les femmes ayant suivi des études secondaires.

Dans l'ensemble, le niveau de polygamie est nettement plus élevé en milieu rural. Dans les quatre pays d'Afrique de l'Ouest, la proportion de femmes en union polygame diminue depuis les années 1990, cette évolution étant plus lente au Burkina Faso et davantage encore au Mali. Les différences entre femmes instruites et femmes non scolarisées sont plus marquées au Burkina Faso qu'au Sénégal. On note que la majorité des femmes mariées de 40 à 44 ans sont en union polygame au Burkina, au Mali et au Sénégal, et que cela concerne près de la majorité (48 %) au Bénin. Dans les quatre pays, les niveaux demeurent particulièrement élevés à la fin de la première décennie des années 2000 : 42,4 % des femmes burkinabè, 40,3 % des Maliennes, 37,1 % des Béninoises et 34,7 % des Sénégalaises vivent en union polygame. Les différences entre milieu urbain et milieu rural demeurent marquées au Bénin, au Burkina Faso et au Mali (tableau I.3).

Vus du côté masculin (tableau I.4), les mêmes constats peuvent être dressés concernant le milieu de résidence ou le niveau d'instruction, même si, par définition, moins d'hommes que de femmes sont concernés par la polygamie. À la fin de la première décennie des années 2000, un homme marié sur quatre est polygame au Burkina, un peu plus au Mali et un peu moins au Sénégal. Au Bénin, malgré son interdiction en 2002, la polygamie perdure, avec cependant une ampleur moindre. Toutefois, aux âges plus élevés (55 à 59 ans), une proportion très importante d'hommes est concernée : près d'un homme sur deux au Burkina Faso et plus d'un homme sur trois au Mali, au Sénégal, au Bénin et au Cameroun. En somme, la polygamie semble concerner tout particulièrement les hommes plus âgés.

Les mécanismes démographiques qui rendent possible la polygamie sont relativement bien cernés (Hertrich, 2006) : la polygamie implique un important écart d'âge au mariage entre les hommes et les femmes et une structure par âge marquée par une base large. Le remariage rapide et fréquent des femmes divorcées ou veuves favorise également cette pratique.

Certains auteurs portent un regard critique sur cette forme d'union en relevant ses effets négatifs sur le statut des femmes et les injustices intrafamiliales dont elle serait porteuse (Sawadogo, 2006). Au regard des faibles taux de polygamie dans un pays musulman du Maghreb comme le Maroc et des taux élevés de polygamie dans certains pays peu islamisés comme le Bénin, le Cameroun ou le Togo, on peut se demander quelle est l'influence réelle de l'islam sur les comportements polygamiques en Afrique subsaharienne (Falen, 2008). Le Coran ne prône pas la polygamie : au contraire, il en a restreint la pratique. Par exemple, le principe de la stricte égalité entre les épouses est une condition bien difficile à respecter. L'islam limite aussi le nombre d'épouses à quatre, nombre rarement atteint, la plupart des polygames étant bigames. Quelles que soient ses justifications, la polygamie possède souvent un statut légal et une reconnaissance en tant que régime matrimonial au même titre que la monogamie. Dans plusieurs pays (Mali, Sénégal, Togo), la législation prévoit différents régimes matrimoniaux, le choix relevant des conjoints.

Le recul progressif de l'âge au mariage et la baisse de la fécondité devaient, en principe, restreindre peu à peu les facteurs favorables à cette institution. Ce n'est pourtant pas ce qui a été observé dans plusieurs pays. En fait, la plupart des tentatives d'explication de la polygamie ont été fondées sur une perception ruraliste des sociétés africaines, et ce, dans le cadre d'un mode de production familial particulier : une économie de subsistance faiblement mécanisée dans laquelle le rôle des femmes comme productrices de produits vivriers est important (Boserup, 1970).

Cette argumentation, strictement économique, a été contestée par Goody (1973), qui souligne que les taux de polygamie les plus élevés sont en Afrique de l'Ouest, alors que c'est en Afrique de l'Est que les femmes sont les plus présentes dans les travaux agricoles. Pour lui, les causes de la polygamie sont avant tout d'ordres sexuel et reproductif, plutôt qu'économique et productif. La polygamie permet en effet à l'homme de maximiser sa descendance (Chojnacka, 2000). La « production » d'enfants dans le cadre de la polygamie permet d'avoir une main-d'œuvre plus nombreuse et, compte tenu la forte mortalité infantile et juvénile, permet aux hommes d'espérer une meilleure prise en charge par ses enfants survivants durant la vieillesse. Dans le même sens, Tabi, Doster et Cheney (2010) suggèrent que le système polygamique au Ghana permet d'assurer une descendance à une famille initialement formée d'une union inféconde. Selon ces auteurs, bien que la plupart des femmes condamnent la polygamie, ce système permettrait d'éviter le divorce aux femmes dites infertiles.

Pour Diop (1985), il y a plusieurs facteurs favorables à la polygamie : cette dernière permet de s'allier à plusieurs groupes et confère un avantage socio-politique. Elle offre également un meilleur apport économique au groupe familial. Libérée régulièrement de certaines tâches domestiques étant donné le système

de tours qui caractérise l'organisation familiale polygamique, la femme peut plus facilement contribuer aux travaux de subsistance par sa production agricole dans ses champs personnels. Ce partage des tâches est parfois recherché par certaines femmes en milieu rural, qui iront même jusqu'à proposer une seconde épouse à leur mari.

Une approche très ruraliste interdit par ailleurs d'imaginer le maintien de la polygamie en milieu urbain africain. La polygamie en ville ne serait ainsi qu'un élément d'ostentation et de prestige réservé à certaines catégories privilégiées. Le milieu urbain et le mode d'organisation de la production qu'il impose offrent en effet de nouveaux modes de vie qui apparaissent *a priori* plus contraignants pour l'institution de la polygamie. Qui plus est, l'aspiration aux valeurs familiales occidentales, véhiculées par les médias, aurait dû, selon certains auteurs, contribuer à entraîner une disparition progressive de la polygamie dans les milieux urbains (Clignet, 1987 ; Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989 ; Romaniuc, 1967 ; Sween et Clignet, 1974). Or de nombreux travaux montrent que la polygamie semble très bien « résister » dans plusieurs villes africaines et peut même, tout comme à la campagne, favoriser un allègement des tâches domestiques dévolues aux membres féminins du ménage et offrir un espace d'autonomie économique pour les femmes mariées (Anderson, 2000 ; Cook, 2007 ; Marcoux, 1997 ; Marcoux et Piché, 1998).

Dans l'ensemble, les données disponibles montrent que l'institution polygamique demeure globalement encore très prégnante en Afrique de l'Ouest, alors qu'elle aurait tendance à être moins répandue au sein des nouvelles générations en Afrique de l'Est (Hetherington, 2001).

Par ailleurs, les dynamiques des ruptures d'union, par divorce ou séparation, sont demeurées mal connues en Afrique jusqu'aux années 1990 : on ignorait presque tout de l'évolution de la fréquence du divorce ainsi que de ses déterminants (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988). On estimait qu'environ 40 % des femmes mariées avant l'âge de 20 ans se retrouvaient veuves ou divorcées avant 50 ans (Lesthaeghe *et al.*, 1989). La faible proportion d'hommes ou de femmes divorcés demeurait masquée par l'ampleur des remariages dans certains pays. Il reste que ce sont les femmes qui sont en insécurité économique qui divorcent le moins. Le divorce est parfois aussi une stratégie de promotion sociale des femmes, grâce à un remariage avec un homme plus aisé financièrement. Indépendamment de ces considérations matérielles, la femme qui se remarie prend davantage d'autonomie vis-à-vis de son nouveau conjoint (Dial, 2008). Les jeunes femmes urbaines et instruites rentrent en contact avec d'autres valeurs extérieures, qui prônent l'émancipation de la femme et l'égalité des sexes. Mariées plus tard, leurs aspirations entrent parfois en conflit avec les rôles habituellement dévolus à la femme par la société, et les relations entre les conjoints s'en trouvent modifiées (Dial, 2008 ; Thiombiano, 2009 ; Takyi, 2001).

Les textes et les études de cas rassemblés dans cet ouvrage apportent un nouveau regard sur ces questions liées au mariage et permettent de mieux en appréhender certains aspects. Les travaux présentés concernent six pays d'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Kenya, Madagascar, Mali, Sénégal et Togo) et trois pays du Maghreb. Les auteurs, démographes, sociologues ou anthropologues, se sont focalisés sur certains changements majeurs concernant les relations pré-nuptiales, les modalités d'entrée en union, le choix du conjoint, les mariages interethniques, les rapports au sein du couple, l'activité des femmes, le divorce, la polygamie et le remariage.

L'entrée en union est un phénomène complexe qui peut obéir à des logiques diverses et connaître différents processus. Clotilde Binet et Bénédicte Gastineau mettent en évidence dans la province de Fianarantsoa à Madagascar la permanence d'un modèle traditionnel obéissant à la coutume et visant à favoriser la reproduction. Les mères célibataires sont en position favorable sur le marché matrimonial, contrairement à ce que l'on observe dans d'autres régions. Nathalie Mondain, Valérie Delaunay et Thomas LeGrand analysent les changements de comportements matrimoniaux en milieu rural serrer au Sénégal, où les migrations féminines vers les villes sont nombreuses. Le mariage plus tardif, du fait des migrations, accroît les risques de naissance hors mariage, sans pour autant influencer sur les comportements face à la contraception. Abdoulaye Maïga et Banza Baya montrent pour leur part une évolution dans les modalités de formation des couples au Burkina Faso, le choix individuel supplantant le contrôle familial des alliances.

En ville, de nouvelles formes d'union moins formalisées apparaissent, surtout chez les personnes davantage scolarisées et chez celles actives dans le secteur moderne de l'économie. S'intéressant aux capitales du Togo et du Sénégal, Philippe Antoine et Donatien Béguy montrent que l'évolution des conditions économiques et la précarité rencontrée par les jeunes générations sur les marchés de l'emploi et du logement les conduisent à ajuster leurs comportements. À Dakar, cela se traduit par une entrée encore plus tardive en union, et ce, en étant malgré tout accueilli chez les parents. À Lomé, cette précarité économique conduit à ce que le mariage formalisé cède le pas à des formes d'union libre chez les jeunes. À Ouagadougou cette fois, Anne-Emmanuèle Calvès et Bilampoa Gnoumou Thiombiano montrent que la scolarisation féminine, qui fait l'objet de nombreux efforts de la part des institutions nationales et internationales sur le continent africain, encourage l'autonomie des femmes en ce qui a trait au choix d'un futur conjoint. La scolarisation de jeunes Ouagalaises favorise également l'adoption d'un modèle de couple plus égalitaire, où les écarts d'âge entre conjoints sont significativement moins importants.

Le mariage et l'union se diversifient aussi dans leurs formes. Poursuivant sur le Burkina Faso, Anne Attané analyse les formes conjugales intermédiaires qui prennent de l'ampleur dans la société mossi. Entre l'union libre et le mariage formalisé, ces formes d'union permettent aux hommes de maintenir leur domination en laissant subsister un sentiment de précarité et de doute chez les femmes. Kamel Kateb met quant à lui en évidence les profondes mutations qui entourent le mariage au Maghreb ces trente dernières années, et ce, du fait, là aussi, de l'importante scolarisation des femmes. Le mariage est de plus en plus tardif, l'écart d'âge entre conjoints diminue et le divorce judiciaire supplante la répudiation. Cependant, au-delà de ces indicateurs, les familles tentent de garder leur emprise sur le mariage et freinent l'émancipation des jeunes couples. Sara Randall et Nathalie Mondain identifient, quant à elles, de nouvelles dimensions du mariage au Sénégal. Même si l'impératif lié à la reproduction reste l'objectif premier du mariage, de nouveaux rapports de genre s'établissent. Dans un contexte où l'âge au premier mariage augmente et où la polygamie se maintient à un niveau élevé, deux dimensions importantes du mariage sont vécues et se transforment de différentes façons : alors que la résidence patrilocale postmariatale et le mariage comme mode d'acquisition du travail des femmes ne sont pas remis en question en milieu rural, elles sont de plus en plus contestées en ville. De l'autre côté du continent, Valérie Golaz montre également que les unions non formalisées prennent de l'importance en milieu rural gusii au Kenya, et que la compensation matrimoniale est de moins en moins acquittée en totalité. Ces unions informelles participent d'une stratégie d'acquisition d'un nouveau statut par les jeunes hommes et d'une attribution par leur père d'une parcelle de terre agricole.

Le dernier thème abordé s'intéresse au devenir des unions et aux tensions internes entre les conjoints, le plus souvent liées à la polygamie, et pouvant conduire au divorce. Agnès Adjamagbo, Pierrette Aguessy et Awa Diallo observent les changements matrimoniaux et les tensions conjugales à Dakar dans un contexte où l'institution du mariage reste une valeur très forte. L'importance croissante du travail des femmes met à mal l'autorité masculine et pousse les femmes à obtenir de nouvelles prérogatives. Ces nouveaux rapports conduisent à des négociations au sein du couple qui ne se font pas toujours en faveur de la femme. Si au Burkina Faso le divorce reste peu fréquent, Bilampoa Gnoumou Thiombiano rend compte des évolutions en cours où problèmes relationnels entre conjoints et difficultés économiques se conjuguent pour contribuer à augmenter la fréquence des séparations au sein des jeunes générations. Le statut de divorcée restant dévalorisé dans ce pays, et afin d'y échapper, les femmes s'accommodent du mieux qu'elles peuvent de leurs difficultés dans leur foyer. Au Sénégal, au contraire, le divorce semble plus souvent être l'issue choisie en réponse à ces tensions. Fatou Binetou Dial rend bien compte

de la complexité des parcours matrimoniaux à Dakar. Les conditions du premier divorce y orientent la suite de la vie matrimoniale des femmes. La complexité de certains parcours matrimoniaux est amplifiée par la pratique de la polygamie et de ses conséquences. Ce qui importe le plus aux femmes de Dakar, ce n'est pas tant le rang d'épouse occupé lors du remariage que la considération que leur mari leur apporte et que leurs conditions de vie lors de la cohabitation avec leur(s) coépouse(s).

En somme, les différentes contributions rassemblées dans cet ouvrage mettent en évidence – on ne s'en étonnera pas – une grande diversité de cas, ce qui vient à nouveau confirmer que l'Afrique est plurielle. L'ensemble de textes réunis dans cet ouvrage pluridisciplinaire fait surtout apparaître des mutations dans les modèles matrimoniaux au sein des sociétés africaines, mutations qui révèlent une véritable révolution silencieuse, annonciatrice de profondes transformations des sociétés, et tout particulièrement des rapports hommes-femmes.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADJAMAGBO, A., P. ANTOINE, M. R. TOUDÉKA et N. KPADONOU (2014). « Mise en couple et devenir des unions : comparaison de deux capitales ouest-africaines, Cotonou et Lomé », communication présentée au colloque de l'AIDELF, *Trajectoires et âges de la vie*, Bari, Italie.
- ANDERSON, C. (2000). « The persistence of polygyny as an adaptive response to poverty and oppression in apartheid South Africa », *Cross-cultural Research*, vol. 34, n° 2, p. 99-112.
- ANDRIAMARO, F. (2013). *Ruptures familiales et prise en charge de l'enfant à Madagascar*, Nanterre, Université de Paris Ouest, thèse de doctorat en démographie.
- ANTOINE, P. (2002). « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », dans G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (dir.), *Démographie : analyse et synthèses*, vol. 2 : *Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 75-102.
- ANTOINE, P. (2006). « Analyse biographique de la transformation des modèles matrimoniaux dans quatre capitales africaines : Antananarivo, Dakar, Lomé et Yaoundé », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 35, n° 2, p. 5-37.
- ANTOINE, P. (2008). « La société dakaroise et le mariage civil, un compromis entre droit de la famille et religion », communication présentée au colloque de l'AIDELF, *Démographie et cultures*, Québec, Canada.
- BARBIERI, M. et V. HETRICH (1999). « Écart d'âges entre conjoints et transition de la fécondité en Afrique subsaharienne », dans UEPA et NPU (dir.), *La population africaine au 21<sup>e</sup> siècle*, vol. 2, Dakar, UEPA et NPU p. 163-211.
- BOSERUP, E. (1970). *Women's Role in Economic Development*, Londres, George Allen and Win.
- BOYE, A. K., K. HILL, S. ISAACS et D. GORDIS (1991). « Marriage law and practice in the Sahel », *Studies in Family Planning*, vol. 22, n° 6, p. 343-349.
- CALVÈS, A. E. (2007). « Trop pauvre pour se marier ? Crise de l'emploi urbain et entrée en première union des hommes au Burkina Faso », *Population*, vol. 62, n° 2, p. 339-360.
- CHOJNACKA, H. (2000). « Early marriage and polygyny : Feature characteristics of nuptiality in Africa », *Genus*, vol. 56, n° 3-4, p.179-208.
- CLIGNET, R. (1987). « On sait que la polygamie est morte : vive la polygamie », dans D. Parkin et D. Nyamwaya (dir.), *Transformations of African Marriage*, Manchester, Manchester University Press, coll. « International African Seminars, New Series », n° 3, p. 199-209.



- COOK, C. T. (2007). «Polygyny: Did the Africans get it right?», *Journals of Black Studies*, vol. 38, n° 2, p. 232-250.
- DIAL, F. B. (2008). *Mariage et divorce à Dakar : itinéraires féminins*, Paris, Karthala.
- DIOP, A. B. (1985). *La famille wolof : tradition et changement*, Paris, Karthala.
- FAINZANG, S. et O. JOURNET (1988). *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, L'Harmattan.
- FALEN, D. J. (2008). «Polygyny and Christian marriage in Africa: The case of Benin», *African Studies Review*, vol. 51, n° 2, p. 51-74.
- GNING, S. B. (2011). «La polygamie : ménage unique, pluriel ou complexe», communication présentée à la 6<sup>e</sup> conférence sur la population africaine de l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA), Ouagadougou, Burkina Faso.
- GOODY, J. (1973). «Polygyny, economy and the role of women», dans J. Goody (dir.), *The Character of Kinship*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 175-190.
- GYIMAH, S. O. (2009). «Cohort differences in women's educational attainment and the transition to first marriage in Ghana», *Population Research and Policy Review*, vol. 28, n° 4, p. 455-471.
- HENRICH, J., R. BOYD et P. J. RICHERSON (2012). «The puzzle of monogamous marriage», *Philosophical Transactions of B*, vol. 36, p. 657-669.
- HERTRICH, V. (1996). *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Paris, CEPED, coll. «Les études du CEPED», n° 14.
- HERTRICH, V. (2006). «La polygamie : persistance ou recombinaison ? Le cas d'une population rurale du Mali», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 35, n° 2, p. 39-69.
- HERTRICH, V. (2007). «Le mariage, quelle affaire ! Encadrement social et privatisation de l'entrée en union en milieu rural malien», *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2, p. 119-150.
- HETHERINGTON, P. (2001). «Generational changes in marriage patterns in the central province of Kenya, 1930-1990», *Journal of Asian and African Studies*, vol. 36, n° 2, p. 157-180.
- JORDAN SMITH, D. (2010). «Promiscuous girls, good wives, and cheating husbands : Gender inequality, transitions to marriage, and infidelity in Southeastern Nigeria», *Anthropological Quarterly*, vol. 83, n° 1, p. 123-152.
- KAUFMANN, G., R. LESTHAEGE et D. MEEKERS (1988). «Les caractéristiques et tendances du mariage», dans D. Tabutin (dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, p. 217-247.
- KUATE DEFO, B. (2000). «L'évolution de la nuptialité des adolescentes au Cameroun et ses déterminants», *Population*, vol. 55, n° 6, p. 941-973.
- LESTHAEGE R., G. KAUFMANN et D. MEEKERS (1989). «The nuptiality regimes in sub-Saharan Africa», dans R. Lesthaeghe (dir.), *Reproduction and Social Organisation in Sub-Saharan Africa*, Berkeley, University of California Press, p. 239-337.
- MADHAVAN, S. (2002). «Best of friends and worst of enemies : Competition and collaboration in polygyny», *Ethnology*, vol. 41, n° 1, p. 69-84.
- MARCOUX, R. (1997). «Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 26, n° 2, p. 191-214.
- MARCOUX, R., M. GUÈYE et M. K. KONATÉ (1995). «La nuptialité : entrée en union et types de célébration à Bamako», dans D. Ouédraogo et V. Piché (dir.), *L'insertion urbaine à Bamako (Mali)*, Paris, Karthala, p. 107-133.
- MARCOUX, R. et V. PICHÉ (1998). «Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako», dans F. Gendreau (dir.), *Crise, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Paris, ESTEM, p. 219-235.
- MARCOUX, R. et J. TOKINDANG (1998). «Une émancipation résidentielle remise en question», dans P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché (dir.), *Trois générations de citoyens au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, Paris, L'Harmattan, p. 183-205.

- MASQUELIER, A. (2005). «The scorpion's sting : youth, marriage and the struggle for social maturity in Niger», *Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 11, n° 1, p. 59-83.
- MENSCH, B. S., S. SINGH et J. B. CASTERLINE (2005). «Trends in the timing of first marriage among men and women in the developing world», dans C. B. Lloyd, J. R. Behrman, N. P. Stromquist et B. Cohen (dir.), *The Changing Transitions to Adulthood in Developing Countries : Selected Studies*, Washington (DC), National Academies Press, p. 118-171.
- N'DIAYE, M. (2007). *Les débats autour du code de la famille : l'enjeu de la production des normes. Comparaison Maroc/Sénégal*, Bordeaux, Université de Bordeaux, master en sciences politiques.
- NEWELL, S. (2009). «Godrap girls, Draou boys, and the sexual economy of the bluff in Abidjan, Côte d'Ivoire», *Ethnos*, vol. 74, n° 3, p. 379-402.
- ROMANIUC, A. (1967). *La fécondité des populations congolaises*, Paris, Mouton.
- SAWADOGO, A. Y. (2006). *La polygamie en question*, Paris, L'Harmattan.
- SCHULZ, E. D. (2003). «Political factions, ideological fictions: The controversy over family law reform in democratic Mali», *Islamic Law and Society*, vol. 10, n° 1, p. 132-164.
- SOARES, B. F. (2009). «The attempt to reform family law in Mali», *Die Welt des Islams*, vol. 49, n° 3, p. 398-428.
- SWEEN, J. et R. CLIGNET (1974). «Type of marriage and residential choices in an African city», *Journal of Marriage and the Family*, vol. 36, p. 781-793.
- TABI, M. M., C. DOSTER et T. CHENEY (2010). «A qualitative study of women in polygynous marriages», *International Nursing Review*, vol. 57, n° 1, p. 121-127.
- TAKYI, B. K. (2001). «Marital instability in an African society: exploring the factors that influence divorce processes in Ghana», *Sociological focus*, vol. 34, n° 1, p. 77-96.
- THIOMBIANO, B. (2009). *Ruptures d'unions conjugales au Burkina Faso : causes et effets sur les femmes et leurs enfants*, Montréal, Université de Montréal, thèse de doctorat en démographie.

Antoine Philippe, Marcoux R. (2014).

Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux en Afrique  
: un état des lieux : introduction.

In : Antoine Philippe (dir.), Marcoux R. (dir.) Le mariage en  
Afrique : pluralité des formes et des modèles matrimoniaux.  
Québec : Presses de l'Université du Québec, (1), 1-18.

(Sociétés Africaines en Mutation ; 1).

ISBN 978-2-7605-4141-2